

Comité d'Intérêt des Quartiers nord de Charnay lès Mâcon

563 rue de la Ronze 71850 Charnay lès Mâcon
Association Loi de 1901 déclarée sous le N° W715002175

Monsieur Jean-Louis ANDRES
Maire de Charnay lès Mâcon
Mairie
CS 70212
71012 Charnay lès Mâcon

Charnay lès Mâcon le 30 janvier 2017

Objet : Nuisances sonores routières

Monsieur le Maire,

Le trafic routier de l'autoroute A6 étant ce qu'il est et ce qu'il deviendra à l'avenir, ses nuisances sonores (et autres) incommode de plus en plus les Charnaysiens habitant à sa proximité et même ceux relativement éloignés selon les différentes directions dominantes du vent (Sud, Sud-Ouest et Ouest).

Les Charnaysiens les plus concernés sont évidemment ceux habitant de part et d'autre de l'autoroute.

Si la voie que vous avez prévue de créer dans le cadre de la modification de PLU devait se réaliser et comme nous vous l'avons déjà fait remarquer, les nuisances de son trafic (au moins 12000 véhicules/ jour) s'ajouteraient à celles de l'autoroute et viendraient essentiellement aggraver le ressenti global des nuisances par les Charnaysiens des quartiers situés à l'Est de l'autoroute (dont La Ronze Malcus).

Même si son efficacité peut être discutée mais sûrement pas nulle, la réalisation en cours du merlon situé le long du côté Est de l'autoroute pourra à terme (lorsqu'il aura atteint ses dimensions voulues) atténuer sensiblement la pollution sonore au bénéfice des Charnaysiens situés à l'Est de l'autoroute. (sur le modèle du merlon situé quartier La Verchère à proximité de la gendarmerie mobile)

Dans ces conditions, les Charnaysiens résidant à l'Est de l'autoroute (dont ceux de La Ronze Malcus) restent toujours favorables à la poursuite de l'édification du merlon engagée de longue date et contractuellement entre la Municipalité et diverses Entreprises de terrassement.

Mais d'autres Charnaysiens habitant à l'Ouest de l'autoroute (Levigny) se plaignent en soutenant que l'édification actuelle du merlon leur renvoi en l'amplifiant, le bruit de l'autoroute.

Le problème devient donc complexe et mérite que lui soit apporté sans tarder solution positive satisfaisante pour les uns comme pour les autres, en complément de la poursuite de l'édification du merlon.

Aussi, lors de l'un de nos derniers Conseils d'administration de notre Comité, ses membres ont souhaité que je vous sollicite à ce sujet.

Votre intervention serait certainement appréciée si elle se concrétisait au plus tôt par le lancement d'une étude conduite par des spécialistes en nuisances acoustiques routières. Ce qui permettrait de formuler un diagnostic objectif et des propositions de solutions réalistes et équitables convenant à l'ensemble des Charnaysiens concernés.

Plus généralement, votre intervention pourrait témoigner de votre volonté d'améliorer et protéger efficacement l'environnement et le cadre de vie de tous les Charnaysiens concernés.

En attendant votre intervention, il paraîtrait judicieux de reprogrammer rapidement l'édification complète (hauteur adéquate au-dessus de la chaussée de l'autoroute) du merlon en partant de la partie sud du Chemin de la Béchoule (près route de Levigny).

Cela établirait vraisemblablement plus rapidement un écran phonique vis-à-vis des quartiers Charnaysiens de l'Est de l'autoroute (vents dominants de Sud-Ouest), quitte à aplanir au niveau de la chaussée de l'autoroute le merlon dans sa partie la plus au nord créant la gêne aux Charnaysiens les plus exposés de l'Ouest de l'autoroute.

Vous remerciant par avance de l'intérêt et de la suite constructive que vous voudrez bien apporter à la présente sollicitation et dont je tiendrai informés les Charnaysiens concernés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma respectueuse considération.

Le président

Signé Claude MULÉ

Copie site Internet de notre Comité